

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 6 juin 2023, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Jolyanne De Tonnancour et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2023-06-084 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant dans la section Affaires nouvelles le point suivant :

12.1 Demande d'autorisation relative à des feux d'artifice

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-085 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 30 avril 2023 qui affiche un solde à la caisse de 112 418,98 \$, des dépôts à terme au montant de 962 418 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 2 862,85 \$, pour un solde aux livres de 1 071 359,59 \$. Le total des revenus du mois d'avril se chiffre à 27 930,04 \$ et celui des dépenses à 172 383,99 \$.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que les bénévoles du comité d'embellissement ont planté des fleurs à différents endroits de la Municipalité et il les remercie du travail effectué.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine explique que le rapiéçage du 5^e Rang a beaucoup amélioré la chaussée et que les résidents de ce secteur sont satisfaits des réparations. Il ajoute que la distribution du compost qui s'est tenue le 20 mai dernier a été un succès malgré un achalandage moins élevé que les années précédentes.

Le Maire en profite pour remercier le conseiller Pier-Yves Chapdelaine pour son implication dans la distribution du compost.

La conseillère Linda Cournoyer évoque que les pourparlers entre la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, la municipalité de Saint-David et la municipalité de Yamaska se poursuivent pour créer un bouclage entre les municipalités pour assurer l'alimentation en eau en cas de bris d'aqueduc. Elle ajoute que le renouvellement de la politique MADA est en cours et que le document final sera disponible bientôt.

Le conseiller Patrick Chamberland mentionne que le rang du Bord-de-l'Eau sera réasphalté en entier entre le 15 juin et le 15 juillet et qu'un ponceau sera remplacé avant le début des travaux d'asphaltage. Il ajoute que l'Association des Loisirs présentera un film le 22 juin, à 21 h, en plein air, le lieu de projection reste à déterminer.

La conseillère Jolyanne De Tonnancour décrit les différentes activités qui seront tenues lors de la journée de la Fête nationale. Les pompiers profiteront de cette journée pour présenter une activité de prévention incendie. Elle ajoute que la saison de soccer est démarrée et remercie les bénévoles qui contribuent au succès de cette activité. Elle termine en indiquant que le dernier bingo a été un succès et qu'elle est à la recherche de bénévoles pour aider lors des prochains bingos.

Le Maire poursuit en indiquant que la MRC de Pierre-De Saurel a organisé une mission économique en France impliquant en outre le préfet de la MRC et le maire de Sorel-Tracy, pour discuter de l'aspect de la construction navale possible dans la région de Sorel-Tracy. Il ajoute qu'il a rencontré la cellule de crise sociale qui a été créée durant la COVID-19 pour gérer les problématiques sociales, cette cellule étant demeurée en place. Lors de cette dernière rencontre, ils ont discuté des différents problèmes sociaux impliquant les jeunes qui fréquentent l'école Bernard-Gariépy ainsi que du manque d'intervenants pour travailler sur ces différentes problématiques. Finalement, il mentionne qu'ils ont discuté du manque de logements dans la région.

2023-06-086 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 89 300,13 \$ et des comptes payés pour un montant de 62 808,59 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de mai 2023 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 27 avril au 31 mai 2023.

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2022. Tel que requis par le Code municipal, un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant sera déposé lors de la séance ordinaire du mois de juillet.

2023-06-087 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2022

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2022 a été présenté aux membres du Conseil par Daniel Tétreault, CPA auditeur;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA auditeur, dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2022 et autorise le maire et/ou le directeur général à signer tout document relatif à l'audit 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-088 Désignation d'un enchérisseur pour vente pour non-paiement de taxes

Considérant la demande de la MRC de Pierre-De Saurel de désigner un enchérisseur pour la vente pour non-paiement de taxes foncières prévue pour le 14 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que le maire, M. Richard Potvin, représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-089 Fermeture du compte bancaire du comptoir postal

Considérant que le comptoir postal de la municipalité de Saint-David a récemment été déménagé vers le marché du village;

Considérant qu'à la suite de ce déménagement, le compte bancaire associé au comptoir postal n'est plus requis;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve la fermeture du compte bancaire du comptoir postal et le transfert d'un montant de 2024,71 \$ vers le compte principal de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-06-090 Congrès 2023 de la Fédération Québécoise des Municipalités

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription du maire au Congrès 2023 de la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de 945 \$ plus taxes, ainsi que les autres frais liés, le tout conformément à la réglementation en vigueur, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-110-00-310 et 02-110-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-091 Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne

Considérant l'entente *Services aux sinistrés* conclut avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en juin 2021;

Considérant que cette entente prévoit le versement d'un montant annuel;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 180 \$ à la Croix-Rouge canadienne et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-092 Mandat pour l'évaluation à des fins d'assurance du Centre récréatif et de l'Hôtel de ville

Considérant que le Centre récréatif situé au 25, rue Thérroux, ainsi que l'Hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles profitent de leur dernière année pour l'application du rabais de 10% pour l'assurance;

Considérant qu'une évaluation professionnelle pour fin d'assurance est requise afin de prolonger la durée de cet avantage;

Considérant l'offre de service présentée par la firme Caprea Experts Conseils Inc. pour l'évaluation à des fins d'assurance de ces deux immeubles;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil retienne l'offre de service présentée par la firme Caprea, experts-conseils, pour la préparation de deux évaluations à des fins d'assurance de l'immeuble situé au 25, rue Thérroux et de l'immeuble situé au 16, rue Saint-Charles, au montant de 4 000 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-417.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-093 Aide financière versée au Marché du Village

Considérant que Mme Kathleen Poulin et M. Alain Leblanc ont procédé à l'acquisition et à la rénovation du bâtiment situé au 24, rue Principale à Saint-David afin d'y exploiter une épicerie de proximité;

Considérant que cet investissement a permis d'une part de maintenir une épicerie sur le territoire de la Municipalité de Saint-David et, d'autre part, générera des revenus de taxes additionnels et encouragera la vente de produits locaux;

Considérant que les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui précise, à son deuxième alinéa, qu'une municipalité peut « (...) également accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. »;

Considérant que le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière aux propriétaires du Marché du Village;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil accorde une aide financière à l'entreprise Marché du Village selon les modalités suivantes :

1. l'aide financière accordée annuellement est d'une somme équivalente au montant des taxes municipales dues sur l'immeuble situé au 24, rue Principale à Saint-David, jusqu'à un maximum de 3 779,74 \$ pour l'année 2023;
2. l'aide financière sera versée le 1^{er} juillet prochain à la condition que l'entreprise ait payé toutes les taxes foncières dues à la Municipalité;
3. l'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise maintienne ses activités et l'exploitation de l'épicerie/dépanneur sur le territoire de la Municipalité pendant toute l'année.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-094 Remplacement du logiciel comptable de la Municipalité

Considérant que la municipalité utilise actuellement le logiciel de comptabilité AccèsCité MegaGest de PG Solutions, qui s'avère être onéreux et entraîne des coûts élevés ;

Considérant que l'achat du logiciel SYGEM de l'entreprise Infotech, au coût annuel de 5 850 \$ plus taxes pour quatre postes, représenterait une alternative plus économique pour la municipalité;

Considérant que l'achat des modules du logiciel SYGEM nécessitera un investissement initial de 5 690 \$ plus taxes, qui sera amorti sur une période de 5 ans au coût de 1 138\$ par année;

Considérant les services d'implantation, de formation et de transfert d'historique comptable 2022-2023 au coût unique de 5 420 \$ plus taxes;

Considérant que l'acquisition du logiciel "feuilles de temps", au coût de 2 400 \$ plus taxes, permettrait d'améliorer l'efficacité et la gestion des ressources de la municipalité;

Considérant que le remplacement du logiciel de comptabilité AccèsCité MegaGest de PG Solutions par le logiciel SYGEM d'Infotech, ainsi que l'achat du logiciel "feuilles de temps", permettraient d'économiser plus de 70 000 \$ sur une période de 5 ans;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu:

De procéder au remplacement du logiciel de comptabilité AccèsCité MegaGest de PG Solutions par le logiciel SYGEM de l'entreprise Infotech, au coût annuel de 6 150 \$ plus taxes, afin de réduire les dépenses liées à la comptabilité municipale;

D'autoriser l'investissement initial de 5 690 \$, à raison de 1 138 \$ plus taxes par année sur une période de 5 ans, pour l'implantation du logiciel SYGEM;

D'effectuer l'achat du logiciel "feuilles de temps" au coût de 2 400 \$ plus taxes, dans le but d'améliorer l'efficacité et la gestion des ressources;

D'autoriser le directeur général à signer tout document se rattachant à ce changement de logiciel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-095 Arrosage pour le contrôle des insectes sur les immeubles municipaux

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un entrepreneur pour l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments appartenant à la municipalité;

Considérant l'offre au montant de 550 \$ plus taxes, présentée par le fournisseur Bob Les Bébités pour effectuer cet arrosage;

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil retienne les services de Bob Les Bébités pour procéder à l'arrosage extérieur contre les insectes des bâtiments municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal, plus précisément l'hôtel de ville, l'édifice municipal, le centre récréatif, l'installation Le Cheval Marin, la salle communautaire, l'abri des casiers postaux, la caserne ainsi que le bâtiment du site de traitement des eaux usées, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-522, 02-190-00-522, 02-220-00-522, 02-415-00-522, 02-590-00-522 et 02-701-30-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-096 Renouvellement du contrat d'entretien des bornes de recharge électriques

Considérant que la municipalité s'est engagée à promouvoir l'utilisation de véhicules électriques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager la transition énergétique;

Considérant que les bornes de recharge électriques installées dans la municipalité jouent un rôle essentiel pour faciliter la recharge des véhicules électriques et encourager leur adoption ;

Considérant que le contrat d'entretien de trois ans des bornes de recharge électriques de la municipalité avec l'entreprise AddENERGIE arrive à échéance en 2023;

Considérant que le coût total du renouvellement du contrat d'entretien s'élève à 1580,21 plus taxes pour deux bornes;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien pour une période de trois ans à compter de la date d'échéance du précédent, au coût de 1 580,21 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-097 Travaux de débroussaillage des glissières de sécurité

Considérant l'offre de service présentée par Les entreprises Clément Forcier pour l'entretien de l'intégral des glissières de sécurité de la Municipalité, incluant le débroussaillage avant ainsi que le nettoyage des débris sur la voie publique;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour le débroussaillage des glissières de

sécurité aux Entreprises Clément Forcier au taux horaire de 130 \$ pour deux travailleurs incluant l'essence et tout autre outil nécessaire, pour un montant estimé à 4 000 \$ plus les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-098 Remise du camion usagé 10 roues de marque International au propriétaire original

Considérant que la municipalité de Saint-David est actuellement en possession d'un camion de marque International, année 1976, tel que stipulé dans l'entente pour don de véhicule conclue entre la municipalité et le propriétaire initial dudit camion;

Considérant que la clause 2.3 de ladite entente prévoit que le donateur peut récupérer son véhicule gratuitement si la Municipalité décide de s'en départir;

Considérant que la municipalité a évalué attentivement l'utilisation future du camion de marque International, année 1976, et a déterminé qu'il n'était plus nécessaire pour répondre aux besoins actuels de la municipalité;

Considérant que la municipalité reconnaît le droit du propriétaire initial du camion de marque International, année 1976, à récupérer son véhicule conformément aux termes de l'entente;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que la municipalité accède à la demande de remise du camion de marque International, année 1976, en vertu de la clause 2.3 de l'entente pour don de véhicule.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-099 Demande de contribution de la Municipalité aux marchés locaux

Considérant que la Municipalité reconnaît l'importance des marchés locaux en tant que plateformes économiques et communautaires qui favorisent le développement durable, l'engagement citoyen et l'accès à des produits locaux de qualité;

Considérant que la publicité efficace est un moyen essentiel pour attirer les résidents et les visiteurs vers les marchés locaux, encourageant ainsi la participation et stimulant les ventes des commerçants locaux ;

Considérant que les frais associés à la publicité, tels que la publicité dans les journaux, à la radio et la distribution de feuilles volantes, peuvent représenter une charge financière importante pour les organisateurs des marchés locaux ;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise une dépense de 1 000 \$, destinée à couvrir les frais de publicité, de distribution de feuilles volantes, de publicité dans les journaux et à la radio, et ce, dans le but de promouvoir ces événements et d'encourager la participation des résidents et des visiteurs, et affecte cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-349.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-100 Contrat pour les analyses de laboratoire nécessaires au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que le contrat conclu avec l'entreprise Eurofins Environex pour réaliser les analyses de laboratoire nécessaires au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées a pris fin le 31 mai 2023;

Considérant que l'offre de service d'une durée de 12 mois présentée par l'entreprise Eurofins Environex mentionne le nombre d'analyses requises et le coût unitaire s'y rattachant;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil octroie à l'entreprise Eurofins Environex le contrat pour les analyses requises au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, en conformité avec l'offre de service E-33391 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-101 Contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées conclu avec la firme Aquatech est arrivé à échéance le 1^{er} mai 2023;

Considérant que la firme Aquatech a informé la Municipalité que les taux horaire et kilométrique seront indexés au 1^{er} janvier 2024 suivant l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada, de la province de Québec;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées de Saint-David avec la firme Aquatech pour une période d'un an à compter du 1^{er} mai 2023, en conformité avec l'offre de service 20230671 aux conditions énoncées et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-102 Contrat de service pour la répartition des appels incendies

Considérant que la Municipalité de Saint-David reconnaît l'importance d'un service de répartition efficace des appels incendies pour assurer la sécurité de ses résidents et protéger leurs biens en cas d'urgence;

Considérant que l'organisme CAUCA dispose des compétences, de l'expertise et des ressources nécessaires pour fournir un service de répartition des appels incendies fiable et professionnel;

Considérant que le contrat de service proposé par CAUCA offre une solution adaptée aux besoins de la Municipalité de Saint-David, garantissant une réponse rapide et coordonnée en cas d'incendie ou d'urgence similaire;

Considérant que le coût total du contrat de service pour la première année s'élève à 319,90\$, ce montant comprenant les frais administratifs et opérationnels nécessaires au bon fonctionnement du service;

Considérant que le directeur de la Municipalité est habilité à représenter la Municipalité et à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette entente ;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la Municipalité de Saint-David s'engage à conclure un contrat de service avec l'organisme CAUCA pour la répartition des appels incendies, pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable annuellement et que le directeur général de la Municipalité est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du contrat de service avec CAUCA.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-103 Contrat de service gestion des appels 9-1-1

Considérant que la Municipalité est responsable de la gestion et de la sécurité de ses résidents;

Considérant que le Centre d'appels d'urgence CAUCA est reconnu pour son expertise dans la gestion des appels d'urgence, offrant des services de réception et de répartition pour les appels 9-1-1;

Considérant que le contrat de service proposé par CAUCA offre des garanties de qualité, de rapidité et de professionnalisme dans la gestion des appels d'urgence, contribuant ainsi à la sécurité des résidents de notre Municipalité;

Considérant que ce contrat de service inclut des dispositions spécifiques, telles que la disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la formation continue des opérateurs et l'utilisation de technologies avancées pour assurer une réponse rapide et précise aux appels d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu de contracter les services de CAUCA pour la gestion des appels d'urgence 9-1-1, conformément aux termes et conditions énoncés dans le contrat de service proposé et également que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet accord, y compris le contrat de service, les annexes et les documents connexes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2023-06-104 Demande d'autorisation relative à des feux d'artifice

Considérant qu'en vertu du règlement numéro RM-2017 nul ne peut faire usage ou permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifice;

Considérant que ce Conseil peut autoriser l'utilisation de feux d'artifice aux conditions qu'il jugera opportun;

Considérant la demande d'autorisation en lien avec des feux d'artifice présentée à ce Conseil par M. François Marginean;

Considérant que l'utilisation des feux d'artifice devra être planifié avec l'aide d'un pompier ayant complété une formation d'artificier afin de s'assurer de la sécurité des lieux;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise l'utilisation de pièces pyrotechniques

pour un feu d'artifice qui se tiendra le 23 juin prochain, au 666 chemin Dufresne, entre 23 h et minuit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2023-06-104 Levée de la séance

Il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet, que la présente séance soit levée, à 21 h 01.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier